Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Trop perçu sur assurance vie

Par Ramses7420

Bonjour à tous,

Suite au décès de ma tante, en mars dernier, celle-ci avait contracté une assurance vie. Elle était répartie entre mes cousins et moi.

Je viens de recevoir un appel de l'assurance, car ils se sont trompés lors du paiement. Je ne devais touché que 1/4 de la somme or j'ai touché 1/3.

Dois-je, obligatoirement les rembourser ?

Merci beaucoup pour votre aide

Cordialement

Par yapasdequoi

oui. Leur erreur ne vous crée pas de droit supplémentaire.
Article 1302
Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016
Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2
Tout paiement suppose une dette ; ce qui a été reçu sans être dû est sujet à restitution.

La restitution n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles qui ont été volontairement acquittées.

Par Ramses7420

Donc, je dois rembourser la somme ?

Par yapasdequoi

RE : oui vous devez rembourser.
Sinon l'assureur va vous poursuivre et vous aurez des frais en plus.
La prescription est de 5 ans, mais c'est assez rare qu'il ne réagisse pas dans ce délai.

Par Ramses7420

Merci pour votre réponse

Cordialement